

La modification 005 à l'invitation à se qualifier (ISQ) vise à :

- A. répondre aux questions reçues pendant la période de soumission de l'ISQ;
 - B. ajouter une adresse supplémentaire pour la réception des soumissions, et modifier la partie 3 – *Instructions à l'intention des fournisseurs* et le formulaire 2 de l'annexe 6, *Formulaire de vérification des projets cités en référence*, de l'ISQ.
-

Partie A: Questions et Réponses

Les questions 1 à 12 et leurs réponses se trouvent dans les modifications précédentes à l'ISQ.

Question 13

Page 31, section 1.2.1 : « Les fournisseurs sont priés d'indiquer où chaque exigence obligatoire est satisfaite dans leur réponse en inscrivant une référence à l'endroit où elle se trouve dans leur réponse (p. ex. numéro de volume/classeur, numéro de page) ».

Pourriez-vous préciser ce passage? Cela signifie-t-il que nous devons indiquer dans notre réponse le point où l'exigence se trouve dans l'ISQ? Ou cela vise-t-il à suggérer l'emploi d'une table des matières?

Réponse 13

Les fournisseurs sont priés de renvoyer à leur expérience démontrée, dans les documents de réponse à l'ISQ, à l'exigence obligatoire correspondante. L'emploi d'une table des matières n'est pas requis, mais le fournisseur peut y recourir s'il le souhaite.

Question 14

Pouvez-vous préciser, à l'annexe 6, formulaire 2, *Formulaire de vérification des projets cités en référence*, point (f), le sens du mot « affiliation »?

Réponse 14

Dans ce contexte, le mot « affiliation » désigne la relation juridique de société entre le fournisseur (ou le membre de la coentreprise) et l'organisation cliente et la référence du client. Par exemple, quand l'organisation cliente est elle-même une entreprise affiliée du fournisseur ou de la coentreprise ou une autre entité qui n'opère pas en régime de concurrence avec le fournisseur, les deux entités sont considérées comme « affiliées » aux fins de la production du formulaire 2 de l'annexe 6, *Formulaire de vérification des projets cités en référence*.

Question 15

Comment peut-on verser des renseignements supplémentaires dans le formulaire 2 de l'annexe 6, *Formulaire de vérification des projets cités en référence*? Les sections ne comptent qu'une seule ligne et ne laissent guère d'espace à l'explication du fournisseur quant à la satisfaction des exigences. Il n'y a pas non plus d'espace réservé aux dates auxquelles les services ont été fournis.

Réponse 15

Une version sous format Microsoft Word du formulaire 2, *Formulaire de vérification des projets cités en référence* est fournie aux fournisseurs en pièce jointe à la modification n° 005; les fournisseurs sont invités à s'en servir pour présenter chacune des références de clients relatives à chaque projet en réponse aux exigences obligatoires correspondantes de l'annexe 2, *Critères d'évaluation obligatoires*.

Les fournisseurs peuvent ajouter des renseignements au moyen de la version Word jointe ou fournir ces renseignements dans un document distinct.

À la partie B de la modification n° 005 à l'ISQ ci-dessous, le formulaire 2, *Formulaire de vérification des projets cités en référence*, a été mis à jour de manière à inclure un nouveau champ (le « L »), en vue de l'inscription de la date et de la durée de la prestation des services.

Question 16

Est-il interdit au fournisseur actuel de prendre part au processus d'approvisionnement?

Réponse 16

Il est permis au fournisseur actuel de prendre part au présent processus d'approvisionnement.

Question 17

Comment se fait l'évaluation de type « satisfaisant/non satisfaisant » des critères techniques obligatoires?

Réponse 17

La réponse du fournisseur aux critères techniques obligatoires sera évaluée par l'équipe d'évaluation selon les stipulations de l'annexe 2, *Critères d'évaluation obligatoires*, afin de déterminer si sa réponse satisfait à toutes les exigences de chaque critère technique obligatoire. La réponse du fournisseur à chacun des critères d'évaluation obligatoires doit être étudiée dans un degré suffisant de détail pour permettre à l'équipe d'évaluation de vérifier la conformité du fournisseur. Veuillez-vous reporter à l'article 4.3.2, point a), partie 4, et à l'annexe 2 de l'ISQ pour y trouver plus d'information sur la justification de la conformité.

Question 18

Le pointage est-il appliqué à chaque sous-critère des critères techniques obligatoires?

Réponse 18

Non, le pointage n'est pas appliqué à chaque sous-critère des critères techniques obligatoires. Les fournisseurs doivent satisfaire à tous les critères obligatoires énoncés à l'annexe 2 de l'ISQ.

Question 19

Comment juge-t-on qu'un fournisseur est recevable?

Réponse 19

Les passages *Critères de qualification de base* et *Sélection des fournisseurs qualifiés*, qui décrivent comment les réponses des fournisseurs sont jugées recevables, sont détaillés à l'article 5.4, partie 5 de l'ISQ.

Question 20

De quoi se constitue un format approprié de démonstration de la satisfaction des critères techniques obligatoires O1 et O2?

Réponse 20

Veuillez-vous reporter à la partie 4, *Instructions pour la préparation des réponses*, de l'ISQ pour y trouver plus de détails sur les directives visant le format des réponses.

Question 21:

J'essaie d'envoyer notre réponse à l'ISQ pour le Service de réservation de Parcs Canada (SRPCv3) de l'Agence Parcs Canada (APC), mais le fournisseur de services d'expédition me dit que la ville et le code postal ne correspondent pas. L'adresse que j'essaie d'utiliser est la suivante :

Réception des soumissions - TPSGC
Attn: Sophia Edwards-Letellier
Place du Portage, Phase III, Noyau 0B2
11, rue Laurier
Gatineau Québec K1A 0S5
Canada

S'agit-il de la bonne adresse d'expédition?

Réponse 21:

L'adresse indiquée ci-dessus est exacte, mais un autre code postal peut être utilisé. Veuillez-vous reporter au point 1. de la partie B : Modification de l'ISQ ci-dessous, car l'adresse avec l'autre code postal a été ajoutée.

Partie B – Modification de l'ISQ

La présente modification à l'ISQ vise à ajouter une adresse supplémentaire pour la réception des soumissions, et modifier la partie 3, *Instructions à l'intention des fournisseurs* et le formulaire 2 de l'annexe 6, *Formulaire de vérification des projets cités en référence* de l'ISQ.

L'ISQ est modifiée de la façon suivante :

1. À la page 1 de 1 de l'ISQ :

AJOUTER ce qui suit :

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
11 Laurier St./11, rue Laurier
Gatineau Québec
J8X 4A6
Response Fax Number / No de télécopieur de réponse: (819) 997-9776

2. À la page 11 de l'ISQ, article 3.1.3 de la partie 3, *Instructions à l'intention des fournisseurs* :

AJOUTER ce qui suit :

- h) Le paragraphe 08 (2019-03-04), *Transmission par télécopieur ou par Connexion postel*, point 2 (h), est supprimé dans son entièreté et remplacé par ce qui suit :
 - h. L'Unité de réception des soumissions enverra un accusé de réception des documents de la soumission au moyen de la conversation Connexion postel, peu importe si la conversation a été initiée par le fournisseur à l'aide de sa propre licence ou par l'Unité de réception des soumissions. Cet accusé de réception ne confirmera que la réception des documents de soumission et ne confirmera pas si les pièces jointes peuvent être ouvertes ou si le contenu est lisible.
 - i. Les soumissionnaires doivent veiller à utiliser la bonne adresse courriel de l'Unité de réception des soumissions lorsqu'ils amorcent une conversation dans Connexion postel ou communiquent avec l'Unité de réception des soumissions et ne doivent pas se fier à l'exactitude d'un copié-collé de l'adresse courriel dans le système Connexion postel.
 - j. Une soumission transmise par le service Connexion postel constitue la soumission officielle du soumissionnaire et doit être conforme à l'article 05.

3. À la page 43 de l'ISQ :

SUPPRIMER ENTIÈREMENT la section « Annexe 6, Formulaire 2 : Formulaire de vérification des projets cités en référence ».

La REMPLACER par ce qui suit :

ANNEXE 6

FORMULAIRE 2 : FORMULAIRE DE VÉRIFICATION DES PROJETS CITÉS EN RÉFÉRENCE

| N° | | |
|-----------|--|----------------|
| A) | Numéro de l'exigence obligatoire (de l'annexe 2 de la partie 5) | |
| B) | Dénomination sociale complète du fournisseur (si celui-ci est constitué en coentreprise, la dénomination sociale complète du membre de la coentreprise pour le projet cité en référence) | |
| C) | Description du projet cité en référence | |
| D) | Nom de l'organisation cliente pour le projet cité en référence | |
| E) | Nom de la référence de client pour le projet cité en référence | |
| F) | Affiliation de l'organisation cliente et de la référence de client au fournisseur (ou à un membre de la coentreprise) | |
| | Veuillez indiquer selon le cas | |
| | Ne sont pas affiliées | Sont affiliées |
| | | |

SOLICITATION NO. - N° DE L'INVITATION
5P047-175117/C

AMD. NO. - N° DE LA MODIF.
005

BUYER ID - ID DE L'ACHETEUR
114XN

CLIENT REF. NO. - N° DE RÉF. DU CLIENT
5P047-175117/C

FILE NO. - N° DU DOSSIER
114XN

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

| | | |
|-----------|--|-------|
| G) | Nom de l'organisation où travaille actuellement la référence de client (si elle ne travaille plus pour l'organisation cliente désignée pour le projet cité en référence) | |
| H) | Titre de la référence de client (alors qu'elle travaillait sur le projet cité en référence) | |
| I) | Numéro de téléphone actuel de la référence de client | |
| J) | Adresse courriel actuelle de la référence de client | |
| K) | Rôle de la référence de client dans le projet cité en référence | |
| L) | Date | Durée |

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.